

LE VALLON – BUDGET PRIMITIF 2014

Madame Laurence CLAISSE, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 6 décembre 2013, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à créer un budget annexe pour les activités pratiquées dans la salle « Le Vallon » à compter de l'année 2014.

Ce budget annexe est destiné à retracer les coûts d'exploitation de cet équipement et, surtout, à optimiser la gestion de la T.V.A. Ainsi, après deux années de mise en service, la nature des activités et le montant des recettes générées autorisent la collectivité à assujettir à la T.V.A. le budget de fonctionnement de cet équipement, ouvrant la possibilité de récupérer la T.V.A. payée sur les charges courantes.

Pour la première année, il est proposé d'équilibrer la section de fonctionnement à 226 400 €.

Vu l'avis de la commission « Administration – Finances – Environnement » en date du 23 janvier 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous » et 6 abstentions du groupe « Vous et nous pour le changement »,

APPROUVE le Budget Primitif « Le Vallon » 2014 :

| LIBELLES | DEPENSES | RECETTES |
|--|-----------------|-----------------|
| Budget LE VALLON – section de fonctionnement | 226 400 € | 226 400 € |

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 31 janvier 2014

**Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au Maire,
Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... 13/02/2014

Et de la publication, le... 7/02/2014

Fait à Landivisiau, le... 31/01/2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

